

Une bataille de gagnée, mais il reste du chemin

Enfin, on va pouvoir tourner la page par rapport à cette constitution dont la finalisation a presque tourné au cauchemar. On va pouvoir réfléchir la Tunisie que nous voulons non plus seulement au travers de l'élaboration de ce texte fondateur mais au travers des chantiers prioritaires à entamer en vue de la faire vivre et la partager concrètement par toutes les Tunisiennes et Tunisiens.

Fini les surenchères et les tiraillements, fini les crises d'hystérie de certains mauvais comédiens qui devraient s'interroger sur ce qu'il faudrait qu'ils fassent de leur vie après cet épisode car j'espère que ceux qui les ont porté là, auront tiré des leçons.

Dans la prochaine assemblée, le pays aura besoin de son élite et d'une assemblée aux multiples compétences car le chantier législatif est énorme pour harmoniser les lois avec la nouvelle constitution, mettre en place les nouvelles institutions, de la cour constitutionnelle à la décentralisation en passant par les instances constitutionnelles indépendantes qui sont tous des enjeux majeurs.

Bref, cette constitution n'est pas forcément la meilleure, mais c'est celle qui a pu traverser les tempêtes de cette assemblée au milieu des courants d'air et en l'absence d'une vision unifiée. Elle a été la résultante d'un affrontement de plus de 2 ans entre deux visions, une vision progressiste et ouverte sur le monde et une seconde érigée et identitaire, recroquevillée sur elle-même et surtout ultraconservatrice.

Les progressistes sont minoritaires dans cette assemblée mais ils ont pu s'appuyer sur une partie de la société civile qui a été d'un grand secours et qui a été d'un grand soutien. C'est grâce à la mobilisation de centaines de milliers de tunisiennes et de tunisiens qui n'ont cessé de faire pression et sont descendus dans la rue que des avancées ont pu avoir lieu. C'est aussi grâce aux sit-inneurs du Bardo qui ont bravé la canicule et ont résisté plus de 3 mois. Le retrait de l'ANC et les mobilisations de cet été ont contribué largement à opérer les changements souhaités. Ce texte n'a pas été obtenu sans sacrifice, en effet il a été écrit avec le sang des tunisiens. Plusieurs noms resteront à jamais dans la mémoire collective des tunisiens : Chokri Belaid, Mohamed Brahmi, Socrate, Kallel, les soldats morts à Chaambi et les gardes nationaux, bref, tout ceux qui ont donné leur sang pour la Tunisie.

Ce texte aurait pu être plus catastrophique vu les tiraillements et les difficultés rencontrées. En le parcourant on est surpris par son côté un peu patchwork car le style peut changer d'un article à un autre ou d'un chapitre à un autre et lorsqu'on connaît les élus dans les commissions et les conseillers on peut presque deviner la personne qui est derrière la formulation de départ, deviner les crises engendrées par l'emploi d'un mot à la place d'un autre, etc.

Le texte porte en lui des acquis indéniables, les droits et libertés y sont garantis, il pose un certain nombre de garde-fous qui peuvent nous mettre à l'abri d'un régime théocratique, la justice a pu finalement échapper à une vision despotique, les ressources naturelles y sont protégées, et il y a des instances indépendantes qu'il faudrait investir pour en faire de vrais outils de contre-pouvoir et surtout des espaces où la société civile et les compétences du pays pourront être entendues et notamment celle des droits de l'homme et du développement durable notamment.

La décentralisation y est introduite, les droits sociaux-économiques, l'environnement, le droit de vote et d'éligibilité des tunisiens vivants à l'étranger aux élections nationales, ... toutes ces avancées ont fait l'objet d'un véritable bras de fer dans les commissions et d'âpres négociations dans la commission de consensus.

Tous les articles votés au consensus ont été réintroduits par les élus progressistes qui ont obligés Ennahdha à se mettre autour de la table de négociation pour revoir sa position. J'irai même plus loin, nous l'avons fait alors même qu'une partie d'élus démocrates étaient contents du texte falsifié du 1^{er} juin 2013 et l'ont publiquement déclaré. Les avancées ont été obtenues grâce à l'acharnement d'une minorité, les progressistes, qui a imposé de revoir les articles qu'elle a jugé non avens et menaçants pour le caractère civil de l'état par exemple, l'indépendance de la justice, les libertés, etc.

Concernant les droits des femmes, les craintes de voir le Code du statut personnel, promulgué en 1956, remis en question, semblent définitivement écartées. L'enjeu s'est noué autour de deux articles : l'article 21 et l'article 46. **L'article 21** est en quelque sorte la reprise de l'ancien article 6 de la Constitution de 1959 qui établit le principe de l'égalité des citoyens devant la Loi. **« les citoyens et citoyennes sont égaux en droits et en devoirs, qu'ils sont égaux devant la loi. » et l'art 46** qui a fait l'objet d'un enjeu majeur. Certains souhaitaient l'inscription du CSP (Code du statut personnel) alors que la bataille porte au-delà du CSP. L'objectif n'était pas de sanctuariser un code du statut

personnel encore inégalitaire par certains aspects. D'autant qu'il se limite aux questions relatives à la famille. Des sujets comme l'avortement, la contraception, l'accès à l'emploi, dépassent le champ du CSP et ses droits étaient à protéger. D'où la formule proposée « **L'Etat garantit les droits acquis des femmes** », l'article aborde également les aspects économiques et sociaux à travers l'égalité des chances : « **L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines.** », la parité « **L'Etat veille à mettre en œuvre la parité entre l'homme et la femme au sein des assemblées élues.** » mais aussi la question des violences à l'encontre des femmes « **L'Etat prend les mesures nécessaires à l'élimination de la violence contre les femmes.** »

Ce texte est aussi porteur de certaines déceptions.

1-Certains refus, sont incompréhensibles et témoignent d'une vision étriquée des libertés par la majorité à l'ANC. Ainsi, le refus d'introduire le contrôle parlementaire par rapport à la sûreté nationale, le refus d'introduire dans les droits fondamentaux le droit à la sécurité pour les citoyens, les droits et libertés des étrangers et des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques en Tunisie, le refus de décliner les outils de la démocratie participative à l'échelle locale (voix pétitionnaire, consultation populaire, etc.), le maintien de la peine de mort, etc.

2- Le préambule est de mon point de vue le texte qui incarne le moins la Tunisie. Il pourrait être celui de n'importe quel pays arabe et musulman. Il efface toute la spécificité tunisienne et c'est un déni de la géographie et de l'histoire du pays.

Plus de deux millénaires effacés de notre histoire alors qu'on porte toutes et tous un bout de cette méditerranée et de son histoire. 148 villes dans le monde portent le nom de Carthage en référence à la notre et on trouve le moyen de l'esquiver et de l'occulter. Les acquis de l'indépendance y sont aussi balayés d'un revers de main comme si nous étions une génération spontanée et les minorités n'ont pas droit de cité.

3- Le saut qualitatif attendu et qui concerne les discriminations n'a pas été franchi, et c'est en cela que ce texte est loin d'un esprit révolutionnaire qui s'inscrit dans la rupture. On maintient les discriminations entre tunisiennes et les tunisiens et entre les musulmans et non musulmans. C'est donc le statut quo à ce niveau là.

Les jeunes y sont aussi discriminés puisque l'âge du vote et d'éligibilité sont différents. J'étais très surprise par le discours développé par certains élus à ce propos et la petite phrase paternaliste et puante qui revenait le plus à propos de toutes ces discriminations « le peuple, ne comprendra pas... ».

C'est plutôt les tenants de ce discours qui ne comprennent pas et qui sont prisonniers d'un schéma de pensée paternaliste et rétrograde. C'est eux qui occultent que le plus important qu'est la jouissance d'un droit et l'égalité d'accès à un droit. C'est eux qui occultent aussi la souveraineté du peuple, puisqu'ils se sont autorisés à décider à sa place en se positionnant comme tuteur.

Relativement au chapitre qui concerne le pouvoir exécutif, le texte a fait l'objet d'un tiraillement indescriptible au cours duquel deux visions se sont affrontées par rapport aux deux têtes de l'exécutif.

La phrase de Maurice Druon pourrait à elle seule résumer l'obsession de certains constituants "Le fractionnement du pouvoir est la plus sûre manière d'en empêcher l'abus" alors que c'est la phrase de Montesquieu « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » qui aurait du raisonner en nous.

Au final, c'est une synthèse de régime présidentiel avec un président élu au suffrage universel avec quelques pouvoirs dont celui de dissoudre l'assemblée même limitée, et d'un régime d'assemblée. Ce régime avec un exécutif à deux têtes (le président y a plus de prérogatives et des pouvoirs d'empêchements mais toujours sous l'œil de l'assemblée ou du chef du gouvernement) va probablement déboucher sur des blocages.

Les prochaines années vont être déterminantes quant à l'interprétation du texte de la constitution, la cour constitutionnelle va devoir trancher sur quelques contradictions intrinsèques au texte et la vigilance de la société civile sera encore nécessaire pour qu'il n'y ait pas de dérapage.

Une pensée encore aux martyrs et aux blessés de la révolution, à Chokri Belaid et Mohamed Brahmi, leurs noms seront gravés à jamais dans l'Histoire de la Tunisie.

Restons vigilantes et vigilants ce n'est pas fini....

Vive la Tunisie, libre et plurielle.